

**JE SUIS MARIN, J'HABITE EN CORSE,  
JE DOIS ME FAIRE SOIGNER SUR LE CONTINENT.  
DE QUELS DISPOSITIFS D'AIDE  
PUIS-JE BENEFICIER ?**

- Dans le cas d'une hospitalisation votre mutuelle peut prendre en charge les frais de chambre particulière et le forfait hospitalier

**HOSPITALISATION**

**HEBERGEMENT**

- Vous êtes hospitalisé en ambulatoire, vous êtes accompagné : des solutions existent

- Envoyez vos factures dès votre retour à l'ENIM. Possibilités d'obtenir des aides financières selon vos revenus

**REMBOURSEMENT**  
Frais médicaux,  
transports...

**IMPORTANT**

Une demande d'entente préalable est indispensable avant chaque déplacement pour une consultation médicale.

**Possibilité de solliciter des aides financières selon vos revenus**

AIDES ENIM (dépassement d'honoraires, dépenses santé partiellement ou non remboursées,...)

AIDES AUPRES D'AUTRES ASSOCIATIONS (Abris du marin, OMB, Ligue contre le Cancer, INSEME,...)

**CONTACTEZ - NOUS**

Assistantes de service Social :



➤ Pascale ARDOLI  
Service Social Maritime  
4, bis rue Saint Jean - 20 200 BASTIA  
04 95 32 31 59 / 06 22 70 85 69 71  
[bastia@ssm-mer.fr](mailto:bastia@ssm-mer.fr)

➤ Isabelle AUBRY  
Service Social Maritime  
DDTM, Terre-Plein de la Gare  
20 000 AJACCIO  
04 95 21 83 07 / 06 22 70 85 71  
[ajaccio@ssm-mer.fr](mailto:ajaccio@ssm-mer.fr)

➤ Secrétariat : Quenza BENLEBNAH  
DDTM, 244 avenue Infanterie de Marine,  
BP 501 - 83 041 TOULON CEDEX 9  
04 94 46 53 15  
[q.benlebnah@ssm-mer.fr](mailto:q.benlebnah@ssm-mer.fr)

Possibilité de bénéficier de la CMU-C ou de l'Aide Complémentaire Santé pour financer votre mutuelle selon vos revenus.

**Soyez prévoyants :**

**Adhérer à une mutuelle** permet le remboursement des soins de santé en complément de l'ENIM.

**Adhérer à une prévoyance** permet d'obtenir un complément d'indemnités en cas d'arrêt de travail.